



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 73 de l'ordre du jour provisoire*

**Aide aux survivants du génocide de 1994
au Rwanda, en particulier aux orphelins,
aux veuves et aux victimes de violences sexuelles**

**Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda,
en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes
de violences sexuelles**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale pour donner suite à la demande qu'elle a formulée dans sa résolution 62/96. Il fait le point de la situation et analyse les défis actuels que l'ONU et ses partenaires doivent relever pour fournir des secours aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda et aider à leur réhabilitation.

* A/64/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément à sa résolution 62/96 dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de continuer à encourager les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies à fournir une assistance aux survivants du génocide au Rwanda dans les domaines de l'éducation des orphelins, des soins et des traitements médicaux des victimes de violences sexuelles, notamment les victimes séropositives, du soutien psychologique, y compris aux personnes traumatisées, de la formation professionnelle et des programmes de microcrédit; à soutenir les activités visant à garder vivant le souvenir des victimes du génocide de façon à empêcher que de tels actes se reproduisent; et à appuyer les efforts déployés afin de renforcer les capacités des tribunaux rwandais.

II. Examen des principaux faits

2. Quinze ans après les tragiques événements qui se sont produits au Rwanda, le pays se redresse lentement et s'engage sur la voie d'un avenir plus prometteur. De manière générale, les performances économiques du Rwanda continuent d'être sur la bonne voie. La croissance est essentiellement tirée par le secteur de l'agriculture et par les meilleurs résultats enregistrés dans le secteur manufacturier et dans celui des services. S'y ajoutent des réformes structurelles qui ont permis de maintenir à la fois une bonne performance macroéconomique et d'obtenir des améliorations des indicateurs sociaux.

3. Le Gouvernement a démontré son attachement à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix en procédant à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants. Les efforts déployés dans le domaine de la démocratisation visent essentiellement à mettre en place une administration décentralisée et inclusive, représentant toutes les couches de la population, y compris les communautés marginalisées, les partis politiques et le monde académique. De remarquables progrès ont été ainsi accomplis sur les plans de la paix et de la stabilité grâce au renforcement des institutions et processus démocratiques.

4. La meilleure performance économique a été enregistrée durant les années qui ont immédiatement suivi la crise, avec une croissance annuelle moyenne de 10,5 % du PIB de 1996 à 2002. La croissance est retombée à une moyenne annuelle de 5,5 % de 2003 à 2006 mais s'est redressée pour atteindre 7,9 % et 11,5 % en 2007 et en 2008 respectivement. La bonne performance économique continue est due à des réformes et à une gestion prudentes des dépenses publiques, s'appuyant sur une bonne gouvernance économique, de très bons résultats dans les secteurs de l'agriculture et des services et des investissements publics importants. Le Rwanda, tout comme la plupart des pays du monde en développement, a également été touché par la flambée mondiale des prix des produits de base et par la crise financière. La hausse des prix des produits de base, la contraction des exportations et l'accès réduit aux ressources financières continueront d'avoir un impact sur la croissance et les programmes du Gouvernement. De ce fait, selon les projections, la croissance du PIB sera d'environ 5,5 % en 2009.

5. Dans l'ensemble, le taux de pauvreté a reculé, passant de 60,5 % en 2000/01 à 57 % en 2005/06. Il y a eu également une baisse des taux de mortalité infantile et maternelle, de l'infection à VIH et du paludisme. Les taux d'inscription dans le primaire ont augmenté et les niveaux nutritionnels se sont améliorés. Le Rwanda mène le peloton de tête en termes de parité des sexes, dépassant tous les pays pour ce qui est de la représentation des femmes au Parlement et aux postes de décision dans le Gouvernement, notamment au niveau ministériel. En raison de ces progrès, le Rwanda est en voie d'atteindre les Objectifs 2 (enseignement primaire universel), 3 (égalité des sexes) et 6 (combattre le VIH/sida) du Millénaire pour le développement.

III. Défis actuels de développement

6. Le Rwanda se heurte à de nombreux défis pour poursuivre son développement, notamment la forte densité démographique (368 habitants au km²), l'accès limité de la population à l'eau potable et à l'énergie, la médiocrité de l'infrastructure, la forte dépendance à l'égard de l'économie de subsistance et la participation limitée du secteur privé à l'économie.

7. En raison du génocide et de la recrudescence des cas de VIH/sida, le Rwanda est le pays où il y a le plus grand nombre de ménages tenus par des enfants. Dans le domaine de l'éducation, le principal défi est de loger le nombre croissant d'élèves du primaire tout en améliorant la qualité de l'éducation.

8. L'accès des survivants du génocide aux services économiques et sociaux reste limité, comme le montre le faible taux d'inscription scolaire des enfants de survivants du génocide. Les familles de survivants, pour la plupart, n'ont pas accès à un logement décent et à l'eau potable et sont l'objet d'une discrimination pour accéder au crédit bancaire ainsi qu'aux opportunités économiques en général. Le programme Ubudehe, qui est un programme gouvernemental d'action collective appliquant la tradition de l'assistance mutuelle dans le but de créer des possibilités de générer des revenus, ne permet pas de relever efficacement ce défi.

9. Par ailleurs, le droit à la sécurité des survivants du génocide est menacé et il existe une idéologie du génocide à l'état latent comme l'attestent le saccage récent d'une bananeraie appartenant à des survivants du génocide dans le district de Rusizi et les agressions contre des survivants du génocide qui ont témoigné au tribunal dans la province nord du Rwanda.

10. Pour s'attaquer à ces défis, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté des donateurs et l'Organisation des Nations Unies, ne ménage aucun effort pour maintenir les acquis obtenus dans les secteurs sociaux au cours des 15 dernières années. Des efforts sont faits pour moderniser l'agriculture en adoptant des systèmes d'irrigation, en investissant dans l'infrastructure physique et dans les capacités humaines afin d'instaurer un environnement favorable à l'investissement et également tirer parti des opportunités offertes dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est à laquelle le Rwanda s'est joint récemment. En général, le Gouvernement s'emploie à réviser et à rationaliser les réglementations relatives à l'investissement afin de mettre en place des incitations supplémentaires pour le développement du secteur privé.

11. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre un ambitieux programme de réforme en vue de réduire la pauvreté. La Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda, couvrant la période allant de 2008 à 2012, a redonné la priorité à la croissance et au développement humain. Elle s'appuie sur les fondements mis en place durant la mise en œuvre de la première stratégie de réduction de la pauvreté, couvrant les années 2002 à 2006, qui a été élaborée dans un contexte d'après conflit et qui mettait l'accent sur des secteurs susceptibles de produire des gains de croissance immédiats et de permettre de reconstituer la base de ressources humaines et l'infrastructure.

IV. Appui des organismes des Nations Unies

12. En appliquant son approche fondée sur les droits, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré un programme global visant à résoudre les problèmes de l'exercice, par les survivants du génocide, des droits économiques et sociaux et à accroître leur participation politique aux niveaux national et local.

13. Le soutien des organismes des Nations Unies aux survivants du génocide est essentiellement fourni sous forme d'assistance technique à des institutions clefs du secteur de la justice (les tribunaux et les organes chargés de l'application des lois) et aux institutions publiques responsables des efforts entrepris en faveur de l'unité et de la réconciliation au niveau des districts et à celui du Gouvernement. Dans le cadre de l'appui au projet des juridictions Gacaca, des juges sont formés, des réunions de coordination sont organisées et une base de données sur les affaires est établie en vue de son transfert ultérieur au Bureau du Procureur. En outre, le projet contribue à documenter l'historique des tribunaux Gacaca, notamment l'historique des différentes affaires; un centre de documentation a été créé, qui pourra être consulté après que les tribunaux auront fermé leurs portes à la fin de 2009.

14. Par l'intermédiaire de la Police nationale et du Bureau du Procureur, l'ONU fournit un soutien psychosocial aux victimes, le transport et l'hébergement des témoins ainsi qu'un appui pour leur protection. De plus, les projets qui bénéficient de son appui veillent à ce que tous les services chargés d'appliquer la loi – ainsi que la population générale – connaissent les droits des témoins et des victimes. Par ailleurs, un soutien est fourni pour des opérations de police de proximité et pour la prévention du crime, du fait que de telles activités revêtent une importance cruciale pour la sécurité des survivants.

15. Dans le domaine de la prévention de conflits et de la réconciliation, l'ONU au Rwanda appuie la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation grâce aux initiatives suivantes : organisation d'ateliers sur l'unité et la réconciliation à l'intention des dirigeantes dans les communautés de base dans trois provinces; tenue de séminaires à l'intention des directeurs d'écoles primaires sur les moyens de lutter contre l'idéologie du génocide qui prévaut encore; création et maintien de clubs de débats entre étudiants; appui aux comités d'alerte rapide au niveau des provinces pour déceler les conflits potentiels et prendre des mesures préventives afin d'anticiper l'éruption d'une violence généralisée; ateliers à l'intention des parties prenantes dans 10 districts avec pour but de tenir un dialogue sur l'idéologie du génocide qui prévaut toujours; instauration de forums sur l'unité et la réconciliation nationales aux niveaux national et des districts pour renforcer la coordination et le suivi d'initiatives nationales en faveur de l'unité et de la réconciliation;

harmonisation des plans pour l'unité et la réconciliation établis par différents acteurs et partage de l'information entre les divers acteurs; tenue de forums pour sensibiliser les citoyens à la politique nationale pour l'unité et la réconciliation; et appui aux forums de renforcement des capacités pour la communication avec les citoyens.

16. L'équipe de pays des Nations Unies a établi un partenariat efficace avec d'autres organisations de développement et entreprend des activités dans différents secteurs. L'ONU soutient l'organisation non gouvernementale Sevota, qui aide des femmes et des filles survivantes du génocide de 1994 dans le district de Kamonyi (province du Sud) en entreprenant des programmes de formation et de sensibilisation sur la prévention du VIH/sida, la prévention de la violence sexiste, la réhabilitation des victimes, les femmes et le développement, les activités génératrices de revenus, la santé sexuelle et procréative et la planification familiale. Avec le soutien de l'ONU, Sevota a aidé 100 femmes survivantes du génocide à payer des frais d'assurance médicale et à entreprendre des activités génératrices de revenus telles que la production d'objets artisanaux et l'élevage du bétail.

17. Dans le domaine de la santé, l'ONU soutient les deux principales composantes portant sur la nutrition dans les installations sanitaires dans le pays, qui s'occupent des groupes de population vulnérables, notamment les veuves et les enfants survivants du génocide. Dans le cadre du programme de nutrition en faveur de la santé maternelle et infantile, un soutien est fourni aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. L'ONU apporte également un appui aux programmes de thérapie antirétrovirale dans 137 installations sanitaires dans le pays où une alimentation complémentaire est fournie dans le cadre d'un ensemble de soins pour les personnes vulnérables vivant avec le VIH/sida.

18. Dans le secteur de l'éducation, l'ONU fournit un appui aux personnes vulnérables, notamment aux orphelins, dans le cadre de programmes de repas scolaires, qui fournissent un repas chaud quotidien à près de 300 000 élèves dans 300 écoles primaires. C'est particulièrement dans le cas des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire que cet appui permet de résoudre le double problème que sont la rétention dans les écoles et les résultats scolaires.

19. Plus récemment, l'équipe de pays des Nations Unies et la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux ont apporté des contributions à la « Campaign One Dollar for Genocide Survivors » (Campagne un dollar pour les survivants du génocide), lancée par la Direction générale de la Diaspora du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en collaboration avec la communauté rwandaise de la diaspora. Cette initiative est l'expression de la compassion du personnel des Nations Unies et de sa solidarité sincère avec les survivants du génocide. Les fonds recueillis grâce à cette manifestation (7 857 dollars des É.U.) seront utilisés pour construire des logements en faveur des étudiants vulnérables, orphelins et sans logement.

20. L'ONU est résolue à nouer d'autres partenariats avec le Gouvernement rwandais durant le processus de réconciliation et à aider les survivants du génocide.

V. Conclusions et recommandations

21. Depuis 1994, le Rwanda accomplit des progrès remarquables dans le domaine de la paix et de la stabilité, qui se sont traduits par de meilleurs résultats économiques, le pays est néanmoins toujours confronté à d'énormes défis pour conserver ces acquis et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015. À cette fin, il est absolument nécessaire que l'ONU continue son appui dans des domaines prioritaires afin de consolider la gouvernance démocratique et accroître la productivité.

22. Le choix porté sur le Rwanda en 2007 comme l'un des huit pays pilotes pour le programme « Unis dans l'action » a amené à élaborer un deuxième plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à mettre en œuvre dans le cadre du programme. Cela a permis de consolider davantage l'appui de l'ONU au pays, en renforçant la cohérence et l'efficacité de ses opérations. Le document commun d'opérations pour la période 2008-2012, qui régit l'appui fourni par les organismes des Nations Unies, met l'accent sur la gouvernance, la santé, l'éducation, l'environnement et la gestion des ressources naturelles ainsi que sur la croissance durable et la protection sociale.

23. Dans le cadre général de l'appui, les interventions en faveur des survivants du génocide consistent notamment à : améliorer l'accès à la justice et les programmes de protection des témoins; promouvoir la participation des enfants, des jeunes et des femmes au processus démocratique, notamment à la prise de décisions aux niveaux national et local; fournir une éducation alternative et complémentaire aux enfants non scolarisés; augmenter les taux de rétention dans le primaire, le secondaire et le supérieur; étendre le programme de distribution de repas scolaires aux zones vivant dans l'insécurité alimentaire; améliorer l'accès à des services préventifs, curatifs, promotionnels et de réhabilitation de qualité, notamment pour les victimes de violences sexuelles, les personnes séropositives, les enfants et les femmes; renforcer les programmes de soutien psychologique et en faveur des personnes traumatisées; et promouvoir des filets de sécurité efficaces pour la protection des groupes les plus vulnérables.

24. L'appui fourni dans d'autres domaines comprend les actions suivantes : améliorer le logement et les équipements connexes en faveur des groupes vulnérables tels que les orphelins, les veuves, les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées. Une assistance est également fournie pour des initiatives portant sur les moyens d'existence, pour les orphelins et les enfants vulnérables, pour la protection contre la violence sexiste ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre de politiques sociales et économiques soucieuses de l'égalité des sexes en faveur des pauvres et des personnes déshéritées.

25. Une action qui demeure prioritaire pour assurer l'autosuffisance et atténuer la pauvreté, consiste à aider des groupes à créer des micro, petites et moyennes entreprises durables et à lancer d'autres activités génératrices de revenus par la création et le renforcement des capacités, le microcrédit et l'accès au marché. Ajouté à cela, l'appui à des initiatives spéciales visant à répondre aux besoins de ceux qui souffrent de handicaps mentaux et/ou physiques consécutifs aux blessures physiques qu'ils ont subies, reste essentiel au même titre que le soutien aux survivants du génocide qui avancent en âge.